Sanctions au travail

Par **DRS**, le **04/08/2008** à **20:47**

Bonjour a tous je sais pas si je poste dans la bonne section mais allons y.
Voila mon probleme il s'avere que je travaille a Coliposte et ce depuis 2ans et demi maintenant. Je n'ai jamais eu de probleme hormis quelques demandes d'explications ecrites mais rien de bien mechant sauf que depuis quelques mois maintenant nous avons un nouveau chef d'etablissement et que depuis son arrive nous avons eu droit a 8 licenciements pour des fautes " graves" et plaintes deposés contre eux qui par la police ont ete classés sans suites , donc au final licenciement pour rien.
Pour ma part on a eu droit a un petit briefing matinal comme tout les jours a peu pres et n'ayant pas assiste a cette petite reunion entierement de retour a mon poste mon chef d'equipe me demande de signer une feuille que je refuse de signer et suite a ca j ai eu droit a une demande d explication et recu a ce jour par recommande un " avertissement "
Le lundi matin suivant l'affaire precedente je me gare le matin tranquillement dans le parking souterrain de la zone industrielle ou se trouve mon agence et je tombe sur la chef d'exploitation de l'agence avec deux personnes de la direction (DOTC) qui me demande de restituer ma carte de parking car je n'ai pas le droit d'avoir de carte de parking en ma possession et tout (carte que je leur remet) mais il n y a aucune regle m'interdisant de me garer dans le parking. et j'ai encore eu droit a une demande d'explication suivi aujourd'hui aussi d'une lettre recommande avec dessus un "blame" donc en une journee j ai eu droit a 2 sanctions sachant qu'a la poste la 3e j'ai droit a une convocation a la direction je me demande s'ils ont le droit de faire ca , car il faut savoir que depuis le debut de l'annee a Coliposte pres de 400 agents ont ete licencies car c'est la nouvelle politique de la poste.
Donc j'aimerai si possible avoir des conseils pour pouvoir me defendre merci.

Par **Camille**, le **05/08/2008** à **15:25**

Bonjour,
Difficile de vous répondre comme ça.
Je commencerais par
- voir ce qu'en pensent les syndicats ;
- ce qu'en pense l'inspection du travail ;
- ce que dit exactement le règlement intérieur ;
- éplucher soigneusement ce qui est écrit dans les documents de "sanctions" qui doivent, en principe, décrire le manquement et la règle qui aurait dû être suivie, en référence soit au règlement intérieur soit au code du travail.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés